

Groupe interassociatif TRT-5

Rapport financier 2006

Introduction

Conformément aux termes de la convention de gestion en vigueur, l'association Aides, gestionnaire du TRT-5, a établi les états financiers du groupe TRT-5 pour 2006.

Le comité de gestion s'est réuni le 29 décembre 2006, afin d'assurer la transparence de la gestion du TRT-5 et l'implication des associations membres dans les décisions. Il était composé des personnes suivantes :

- Magali Capitaine, Aides
- Catherine Bertrand, directrice, Dessine Moi Un Mouton
- Corinne Taéron, coordinatrice du TRT-5
- Séverine Fouran, directrice, Actions Traitements
- Hervé Gaborit, comptable, Act Up-Paris
- Cyril Bosquet, Sida Info Service
- Dominique Blanc, coordinatrice du TRT-5
- Anne Guérin, directrice, Arcat

Excusée : Vanessa Dubus-Bonnet, présidente, SolEnSi

Sur l'exercice commencé le 1^{er} janvier 2006 et clos le 31 décembre 2006, le groupe interassociatif TRT-5 a dégagé un résultat positif de 59 135,34 euros. Le TRT-5 n'ayant pas de fonds propres, cet excédent constitue un fonds de roulement nécessaire à la bonne gestion du TRT-5. Cet excédent est reporté sur l'exercice de l'année 2007, conformément à la demande du comité de gestion du TRT-5.

Les charges s'élèvent en 2006 à 156 659,15 euros, et les produits à 215 794,49 euros en tenant compte de l'excédent. Les produits de l'année hors excédent s'élèvent quant à eux à 170 149,77 euros.

1 - Les produits

Les produits du TRT-5 en 2006 ont augmenté de 16,7 % par rapport à l'exercice 2005. Ils ont atteint en 2006 le montant total de 215 794,49 euros contre 184 894,27 euros l'année précédente. L'excédent de 45 644,72 euros de l'exercice 2005 est compris dans les produits de l'exercice 2006, puisque le groupe n'est pas une association, et ne peut donc avoir de fonds propres. De la même façon, l'excédent de 59 135,34 euros de l'exercice 2006 est considéré comme un produit à reporter pour 2007, c'est pourquoi le résultat apparaît nul dans le tableau récapitulatif des produits et charges.

1.1 – Les cotisations

En 2006, le montant total des cotisations est de 26 050 euros (soit 15,3 % des produits hors excédent), contre 25 550 euros l'an passé (16,92 %).

Les associations membres Act Up-Paris, Actions Traitements, Aides, Arcat, Dessine Moi un Mouton, SolEnSi et Sida Info Service ont versé chacune une cotisation annuelle d'un montant de 3650 euros comme contribution au fonctionnement du groupe. Nova Dona, en tant qu'invité permanent au TRT-5, a souhaité contribuer au paiement des frais de fonctionnement du groupe à hauteur de 500 euros.

La part du budget du TRT-5 apportée par les associations membres est légèrement en augmentation en valeur absolue (+ 500 euros, en raison de la contribution de Nova Dona), mais en baisse relative par rapport au total des produits.

1.2 – Les subventions de l'industrie pharmaceutique

Au total, les subventions de l'industrie pharmaceutique se portent à 77 4 00 euros, soit 45,5 % des produits hors excédent. Ce montant est en augmentation par rapport à l'année précédente, où il était de 59 000 euros (39,14 % des produits hors excédent).

Les laboratoires les plus impliqués dans le VIH et/ ou les hépatites virales nous ont accordé une subvention : ABBOTT, AVENTIS, BMS, BOEHRINGER, CHIRON, GILEAD, GLAXO-SMITHKLINE-BEECHAM, JANSSEN, MSD, LYNAPHARM, PFIZER, ROCHE, SANOFI-PASTEUR, SCHERING-PLOUGH, TIBOTEC, VERTEX. La contribution moyenne par laboratoire pour 2006 reste modérée : elle est de 4837,5 euros (de 1500 euros pour Lynapharm à 10 000 euros pour MSD).

Ces subventions ont contribué à financer les activités quotidiennes du groupe ainsi que l'organisation d'une journée de réflexion sur « La prise en charge tardive de l'infection par le VIH » (24 mars 2006), la publication des actes du colloque et l'édition d'un CD-ROM reprenant l'intégralité des interventions.

La dépendance du TRT-5 vis-à-vis des financeurs industriels a donc augmenté au regard du budget global. Cependant, les subventions perçues sont nombreuses et d'un montant relativement faible au regard du budget global.

Le TRT-5 souhaite toutefois, dans la mesure du possible, rééquilibrer son budget en 2007, en réduisant la part de l'industrie pharmaceutique dans ses produits.

1.3 – Subventions publiques

Pour la septième année consécutive, l'ANRS a soutenu le TRT-5 pour l'organisation de la journée de réflexion annuelle sur « La prise en charge tardive de l'infection par le VIH ». Le montant alloué, de 8000 euros, est en légère augmentation par rapport à l'an passé (7500 euros en 2005) et représente 4,7 % des produits hors excédent.

Pour la sixième année consécutive, l'AFSSaPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) a accordé une subvention pour l'organisation de la journée de réflexion annuelle du TRT-5. Le montant, de 9 000 euros, est stable par rapport à l'an passé, et néanmoins en légère baisse relative proportionnellement au budget (5, 2 % contre 6 %)

Enfin, pour la deuxième année consécutive, la Direction Générale de la Santé (DGS) a accordé au TRT-5 une subvention d'un montant de 20 000 euros (11,75 % des produits de l'année).

Le montant total des subventions publiques (37 000 euros) représente 21,74 % du budget global, c'est-à-dire significativement moins que l'an passé (24,2 %).

1.4 Sidaction

Pour l'exercice 2006, nous avons obtenu de Sidaction une subvention d'un montant de 25 000 euros (14,69 % des produits hors excédent). Ce montant est stable par rapport à l'an passé ; il a permis de faire face à une partie des charges salariales du groupe.

1.5 Autres produits

Comme chaque année, l'excédent de l'exercice précédent (2005), d'un montant de 45 644,72 euros, est intégré dans les produits de l'année 2006 ; en effet, le TRT-5 n'est pas une association et ne peut donc pas disposer de fonds propres. L'excédent, qui doit correspondre à au moins 3 mois de fonctionnement du TRT-5, fait donc office de fonds de roulement.

Par ailleurs, comme l'an dernier, Aides a souhaité faire don au TRT-5 du montant des frais de gestion, soit 4 699,77 euros.

2 – Les charges

Les charges se montent en 2006 à 156 659,15 euros. Ce montant est en augmentation de 12,5 % par rapport à l'année 2005.

2.1 – Les dépenses de fonctionnement

• Loyer

Le TRT-5 ne dispose pas de local : la plupart des réunions ont lieu au Conseil National du Sida et à Sida Info Service. Les coordinatrices sont hébergées respectivement (et gracieusement) par Aides et Arcat. Il n'y a donc aucune charge de loyer.

• Les frais de déplacement, d'hébergement et de réception

Ces frais couvrent :

- les frais de déplacement, d'hébergement et de réception pour le public de la journée du 24 mars 2006, dont le budget réalisé figure en annexe ;
- les frais de déplacement des représentants du TRT-5 habitant en province, pour la participation aux réunions internes mensuelles (RIM) du TRT-5 ;
- les frais de déplacement des représentants du TRT-5 habitant en province, pour la participation aux autres réunions (hors RIM) organisées par le TRT-5 ;
- les frais de déplacement de Dominique Blanc, coordinatrice du TRT-5 ;
- les frais de déplacement, d'hébergement et de réception pour l'ensemble du TRT-5, dans le cadre de l'organisation de son séminaire interne (2 jours, Avignon).

Ces frais ont augmenté en valeur absolue et relative en 2006 (19 317,52 euros soit 12,33 % des charges) par rapport à 2005 (12 481,86 euros soit 8,96 % des charges).

Quatre postes ont cru de manière notable :

- les frais de déplacement de Dominique Blanc, devenue coordinatrice du TRT-5 en mai 2006. Le poste de coordination est basé à Pantin. D. Blanc a souhaité rester vivre à Marseille. Le TRT-5 a accepté la prise en charge des frais de déplacement Paris-Marseille occasionnés par sa participation aux réunions du groupe se tenant à Paris (en moyenne, un aller-retour Paris-Marseille hebdomadaire ; prise en charge sur la base d'un forfait 2^e classe) ;
- les frais de déplacement des personnes vivant en province pour la RIM. En effet, une personne vivant à Marseille (Caroline Gasiglia) a rejoint le TRT-5 en 2006, et le groupe a donc pris en charge ses frais de déplacement pour les RIM (une personne en plus par rapport à 2005) ;
- les frais de déplacement pour la journée annuelle du TRT-5 ont également augmenté, signe que la journée a été un succès. Il faut noter que le TRT-5 a également invité plus d'intervenants issus de différentes régions de France que les années précédentes ;
- les frais d'hébergement liés au séminaire : en effet, le séminaire a eu lieu à Avignon, ville où le TRT-5 ne dispose pas de solutions de logement de « dépannage », comme cela était le cas l'an dernier, à Marseille (les représentants marseillais avaient proposé des hébergements gratuits).

• Frais postaux et de télécommunication

Les coordinatrices sont hébergées par Aides et Arcat, qui prennent en charge la majeure partie des frais relatifs aux fournitures, téléphone, courrier, etc. nécessaires au fonctionnement du TRT-5.

Les frais de diffusion de la brochure de notre journée 2006 ont été pris en charge par le TRT-5, qui a payé les envois pour un montant de 616,65 euros.

Le montant des frais de télécommunication est de 479,86 euros, en nette progression par rapport à 2005. Le TRT-5 s'est doté en 2006 d'un service de conférences téléphoniques, qui explique cette hausse.

Comme les autres années, la contribution financière et logistique des associations du TRT-5 va bien au-delà de la cotisation annuelle et manifeste leur implication dans le groupe.

• **Les frais de gestion**

Les frais de gestion dus à Aides pour le suivi de la comptabilité et l'élaboration des états financiers annuels représentent 3 % des charges, soit le montant de 4 699,77 euros.

2.2 – Les charges de personnel

Ce poste a augmenté en 2006, notamment en raison du « chevauchement » à la coordination durant le mois de mai 2006 : pendant un mois, Elise Bourgeois-Fisson et Dominique Blanc ont été salariées de AIDES, le temps de faire la passation de poste entre Elise Bourgeois-Fisson, qui quittait le TRT-5, et Dominique Blanc, nouvellement recrutée à la coordination (mais représentante au TRT-5 depuis de nombreuses années).

A l'occasion du recrutement de Dominique Blanc, le TRT-5 a également pris la décision de réévaluer les salaires en fonction de l'indice du coût de la vie (Insee, 2005, soit 1,5 %). Cette revalorisation a été effective à compter de juin 2006. Les salaires sont alors passés de 2091 euros nets, à 2122,36 euros nets.

En 2006, les charges de personnel liées à la coordination du TRT-5 se montent à 116 646,89 euros, soit 74,45 % du total des charges (contre 77,7 % en 2005).

Les charges de personnel représentent une part importante des charges du TRT-5, pour deux raisons :

- d'une part, la majorité des charges de fonctionnement (loyer, frais postaux, téléphone, etc.), qui pèsent traditionnellement lourd dans un budget, est prise en charge par les associations membres. Ces économies réalisées sur le budget du TRT-5 augmentent la part relative des charges de personnel ;
- d'autre part, les principales activités du TRT-5 sont (1) le plaidoyer pour que les besoins des personnes atteintes soient pris en compte par les différents acteurs intervenant dans le champ de la prise en charge thérapeutique et de la recherche biomédicale, (2) la veille scientifique qui passe par la récolte et la diffusion d'informations thérapeutiques à destination des associations et (3) la vigilance éthique dans les essais cliniques. Ces activités passent par l'organisation de réunions, la rédaction de comptes-rendus et de courriers, toutes choses peu coûteuses. C'est pourquoi les ressources humaines sont au cœur du budget du TRT-5.

Outre les charges relatives aux postes des coordinateurs, nous avons embauché une personne pour le vestiaire lors de la journée du 24 mars 2006 sur « La prise en charge tardive de l'infection par le VIH » (279,34 euros).

Enfin, les autres charges sociales et cotisations AGESEA (Association pour la Gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) correspondent aux charges liées aux honoraires payés pendant l'année par le TRT-5 (réalisation des actes de la journée). Elles s'élèvent à 849,75 euros.

2.3 – Les dépenses spécifiques

• Journée « Prise en charge tardive de l'infection par le VIH », 24 mars 2006

Pour la huitième année consécutive, le TRT-5 a organisé une journée de réflexion sur un thème préoccupant de l'infection par le VIH.

Hors les frais de personnel de coordination (on estime qu'un peu moins d'un quart temps annuel – soit 12 000 euros - a été dévolu à l'organisation de la manifestation – de la mise en place du programme à la diffusion des actes), **le coût global de la journée est de 21 070,55 euros. Le budget réalisé de la journée figure en annexe.**

Le coût de la journée est en augmentation (+ 2,1 % par rapport à celle de l'an dernier) passant de 17 893,81 euros à 21 070,55 (+ 3176,74 euros soit + 17,75 %).

• Equipement informatique

L'acquisition d'un ordinateur portable pour Corinne Taéron qui a été embauchée à la coordination en novembre 2004, et l'acquisition d'un ordinateur portable pour Dominique Blanc, embauchée à la coordination en mai 2006, expliquent le montant (1514,11 euros) du poste « amortissements ». Les achats d'ordinateurs sont amortis sur 3 ans.

3 – Excédent

3.1 – Report de l'excédent d'une année sur l'autre

Le TRT-5 est une structure hors norme, dont la situation comptable est, par conséquent, atypique. En effet, le TRT-5 n'est pas une association, mais un groupe interassociatif sans personnalité juridique qui ne peut donc disposer de fonds propres. Par ailleurs, la comptabilité du TRT-5 est un extrait de la comptabilité de Aides, et doit donc être équilibrée.

C'est pourquoi les états financiers de 2006 font apparaître un résultat nul : l'excédent de l'année 2006, de 57 635,34 euros, est considéré comme un produit à reporter pour l'exercice 2007.

3.2 – Excédent constant

Le TRT-5 ne dispose pas de fonds propres et l'équilibre financier souvent fragile des associations membres ne leur permettrait pas de combler un éventuel problème de trésorerie. Pour ces deux raisons, le comité de gestion du TRT-5 a recommandé d'instaurer un excédent annuel constant équivalent à au moins 3 mois de fonctionnement (soit au moins 39 164,78 euros pour l'année 2006) pour éviter de voir la structure mise en péril par un éventuel problème de trésorerie.

En 2006, **l'excédent est de 59 135,34 euros** : l'objectif fixé par le comité de gestion est donc dépassé.

L'excédent supplémentaire sera utilisé pour garantir une plus grande souplesse dans notre capacité à initier de nouveaux projets en 2007.

Conclusion

Les états financiers du TRT-5 font ressortir une augmentation des charges et des produits, liée essentiellement à l'augmentation des charges de personnel. Les charges s'élèvent à 156 659,15 euros, avec une répartition par ligne budgétaire similaire à l'an dernier. Les produits voient une augmentation significative de la part des subventions laboratoires, et une baisse relative de la part des subventions publiques, de Sidaction et des cotisations des membres.

Le résultat de l'exercice 2006 est de 59 135,34 euros. Cette somme est passée en produit pour le prochain exercice. Le résultat, supérieur aux recommandations du comité de gestion, manifeste la bonne santé comptable du groupe TRT-5.

Nous tenons à remercier tous les financeurs qui ont bien voulu soutenir nos activités au cours de l'année 2006.

Annexe : budget réalisé de la journée annuelle de réflexion du TRT-5

« Prise en charge tardive de l'infection par le VIH »

Charges	Montant (Euros, TTC)
Frais d'hébergement des participants	714,13
Frais de déplacement des participants	6011,78
Coordination	12 000
Location de la salle	0
Traiteur	2379,32
Fournitures	171,59
Rédaction des actes	3600
Maquette des actes	1500
Impression des actes	3564,08
Edition d'un CD-ROM	765,44
Frais postaux	616,65
Frais divers (AGESSA)	505
Vacation Vestiaire	279,34
Frais de gestion (3 %)	963,22
TOTAL	33070,55

Produits	Montant (Euros, TTC)
Afssaps	9000
ANRS	8000
Abbott	1500
BMS	1500
Boehringer Ingelheim	1500
Chiron	1500
Gilead	1500
GSK	1500
MSD	1500
Pfizer	1070,55
Roche	1500
Sanofi-Aventis	1500
Schering	1500
TOTAL	33 070,55